



SNUDI FO Haute-Garonne

www.snudifo31.com

Mail : snudi.fo31@gmail.com

93, bd de Suisse 31200 Toulouse
Tél 05.61.47.89.55 Fax 09.59.86.78.22

DASEN : Nous sommes un département très atypique. 73% des communes passent à 4,5 jours.

La note ministérielle sur les temps partiels a été reçue fin mai, il a fallu du temps. Le mouvement n'a varié que de 1% donc impact limité.

Nous avons des contraintes pour positionner les 200 contractuels. Nous avons respecté les critères. Les étudiants contractuels du concours 2013.2 sont recrutés mais nous ne connaissons pas ceux qui signeront un contrat. Le calendrier imposé par les textes ne permet pas de rattraper les retards. J'accepte la 2^{nde} phase bien qu'elle n'ait pas lieu partout.

Temps partiels : pas de changements sur les modalités. Les obligations sont remplies.

Direction d'écoles : les directeurs auront ce à quoi ils ont droit. Pas de problème pour les écoles à 4 jours. Complexe d'organiser un mercredi par mois pour les écoles à 4,5 jours. Les autres départements ont suffisamment conservé d'écoles à 4 jours pour que les modalités soient moins complexes.

Cette CAPD a lieu à votre demande (les organisations syndicales) ce qui induit pour les services une charge de travail inhumaine.

Rentrée « d'entre deux » avec vieux textes pour organisation nouvelle.

On a pris 3 mois de retard.

Le contingent de promotions passe de 2 à 3% ce qui permet de promouvoir 44 agents de plus.

FO : Vous dites que la Haute-Garonne est un département atypique. Il est effectivement atypique sur un point et vous confirmez ce que nous avons dit dans notre déclaration : il y a effectivement une volonté locale de mettre en place à marche forcée des réformes qui ne vont pas de le sens de l'intérêt et des droits des enseignants.

Pour la hors classe, 2 à 3 % c'est mieux mais cela ne respecte toujours pas les 15% de passage à la Hors classe prévus par la loi.

Temps partiels : il y a pour nous une véritable incompréhension à ne pas vouloir prendre en compte ce que les personnels demandent. Vous dites qu'il n'y a pas de changement, c'est faux. La mise en place à marche forcée de la réforme va imposer le travail tous les mercredis dans de nombreuses écoles. Il va y avoir une journée de présence supplémentaire de travail dans les écoles et les collègues demandent du temps pour préparer leur travail. Nous vous demandons à nouveau d'étudier toutes les demandes avec bienveillance pour le droit des personnels mais aussi parce que cela va dans le sens de l'intérêt du service.

Décharges : pas question d'annualiser les 6 heures de décharge. Ce sont des décharges

hebdomadaires auxquelles les directeurs ont droit. Nous posons aussi le problème des 4 semaines pendant lesquelles étudiants contractuels du concours 2013.2 seront en stage. Qui déchargera ces directeurs pendant ces 4 semaines ? Des titulaires remplaçants ? Nous connaissons le manque de remplacement existant déjà cette année. Il y a l'année prochaine deux titulaires remplaçants en moins à Toulouse par exemple. Nous demandons le respect des textes réglementaires prévoyant 6 heures de décharge hebdomadaire.

DASEN : Des élections ont eu lieu, du changement a été demandé et le changement est en cours, il se fait en temps réel.

Sur les temps partiels, il n'y a pas de refus automatique. Nous étudierons les dossiers cas par cas.

Pour les décharges de direction : les directeurs auront ce à quoi ils ont droit, je m'y engage.

PROMOTIONS Hors Classe

Nombre de promouvables : 4350

131 promus sur la base du barème : 2Xéchelon + note avec correctif + 1 pt ZEP

INTEGRATION DANS LE CORPS DES PE

Pourquoi seulement 9 promotions possibles ?

24 candidatures (sur une petite centaine).

AGS + note x 2 + direction + diplômes.

POSTES A PROFIL :

FO : Pour le cas d'un directeur d'école, un vœu avait été émis et voté à l'unanimité des représentants du personnel demandant que ce collègue soit affecté sur le poste sur lequel il candidate au titre de sa priorité médicale. Vous avez répondu négativement au recours effectué par ce collègue. Vous dites que la priorité médicale est nulle et non avenue pour dans les postes à profil. Nous sommes en désaccord. De plus, il n'y a pas de fiche de poste détaillant les critères objectifs sur lesquels sont établis le choix de la commission. Cela n'est pas conforme à la réglementation.

Dasen : il y a définition des missions avec une lettre de mission puis entretien sur postes choisis.

FO : S'il existe une fiche de poste générique qui n'a pas été publiée, ce collègue était le seul des 5 candidats à être déjà en poste sur direction à profil de même type et très bien noté par sa hiérarchie qui reconnaît un travail de direction remarquable. Les situations spécifiques auraient dues être publiées.

Dasen : on va faire rajouter un point sur la connaissance de l'école pour laquelle on postule + mise en place d'un groupe de travail. J'ai peur que ça pèse encore un peu plus sur les services. (!)

Tous les élus : nous sommes contre les postes à profil qui induisent ces lourdeurs administratives.

FO : par effet de chaînes, on voit que tout est bloqué. Pour le cas du collègue, on vous demande de revenir sur votre décision. Ce cas est emblématique des postes à profil qui ne fonctionnent pas.

QUESTIONS DIVERSES

Affectation des TRS : Les services administratifs sont actuellement très occupés et tous les TRS n'ont pas été informés de leur affectation mais ils ont tous été affectés.

MOUVEMENT

La circulaire et les postes du 2nd mouvement sera publiée en principe le 12 juillet 2013. Les postes identifiés restent à saisir. Il ya aura environ 250/300 postes équivalent temps plein.

3^{ème} PHASE

Après la 2^{ème} phase : certainement fin août.

EVS

443 emplois : 3 priorités, accompagnement handicap, aide à la direction et établissements du 2nd degré.

Environ 200 sur le handicap. 1/3 (130/140) sur aides à la direction, 1) dans écoles ayant étudiant, 2) nouvelles écoles et RPI à direction concentrée, 3) écoles à 8 ou 9 classes.

FO : et pour les écoles qui sont sur 2 sites ?

Dasen : On regardera mais on privilégie les priorités que nous nous sommes fixées.

CALENDRIER

Que des semaines complètes. 7 mai à récupérer pour tout le monde.

2^{nde} JOURNEE DE PRERENTREE

Pas possible avant le 1^{er} septembre sauf pour les écoles où les personnels sont stables.

FO rappelle qu'il n'y a pas 2 jours de prérentrée. Le Dasen s'appuie sur une circulaire qui n'a pas pouvoir de revenir sur les obligations de service des enseignants.

JOURNEE DE SOLIDARITE

Pas de changement : cette obligation existe et est gérée au niveau de chaque circonscription.

IPE :

Commission n'a pas eu lieu. Ce sera une commission d'examen.

STAGES REMISE A NIVEAU

Prise en compte de l'ordre d'arrivée des demandes à la circonscription puis bourse aux candidats.

FO : nous demandons que des critères objectifs soient établis.

PART VARIABLE PRIME ECLAIR

Sera versée comme l'an dernier.

FO : **Médecine de prévention**. Le TA a donné raison à FO. Qu'allez-vous mettre en œuvre pour respecter le cadre de la loi ?

Dasen : Ca ne change rien à la problématique des moyens : il n'y a pas de candidats pour la médecine de prévention.

FO : S'il n'y a pas assez de médecins intéressés, c'est peut-être parce que les conditions proposées ne sont pas assez attractives. Nous rappelons également que si vous n'arrivez pas à recruter, vous pouvez faire appel à des services de médecine du travail extérieurs à l'Education nationale. En tout état de cause, vous ne pouvez vous affranchir du respect de la loi, le tribunal administratif de Toulouse vous l'a fermement rappelé.



SNUDI FO Haute-Garonne

www.snudifo31.com

Mail : snudi.fo31@gmail.com

93, bd de Suisse 31200 Toulouse
Tél 05.61.47.89.55 Fax 09.59.86.78.22